

24 juin 2021

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 décembre 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 12 785 400 francs dont à déduire 2 203 400 francs de recettes, soit 10 582 000 francs net, qui se décomposent ainsi:

Délibération I – Réaménagement espaces publics

- **8 637 300 francs brut destinés aux travaux de réaménagement de la route des Franchises et de l'avenue Edmond-Vaucher (tronçon compris entre la route des Franchises et la route de Meyrin), dont à déduire une recette totale de 1 615 500 francs (Fonds intercommunal d'équipement FIE), soit 7 021 800 francs net;**

Délibération II – Assainissement

- **4 148 100 francs brut destinés à la mise en séparatif, à l'assainissement et à la rénovation des collecteurs de la route des Franchises, dont à déduire une recette totale de 587 900 francs (participation des propriétaires privés et remboursement de la TVA), soit 3 560 200 francs net.**

Rapport de M. Timothée Fontolliet.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 15 janvier 2020. La commission s'est réunie le 14 octobre 2020 sous la présidence de M^{me} Khamis Vannini. Les notes des séances ont été prises par M. Zaugg, que le rapporteur remercie chaleureusement pour son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(Réaménagement espaces publics)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 8 637 300 francs destiné aux travaux de réaménagement de la route des Franchises et de l'avenue Edmond-Vaucher (tronçon compris entre la route des Franchises et la route de Meyrin), dont à déduire une participation de 1 615 500 francs provenant du Fonds intercommunal d'équipement (FIE), soit 7 021 800 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 637 300 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 420 000 francs du crédit d'études partiel voté le 16 mai 2001 (proposition PR-48), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II *(Assainissement)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 148 100 francs, destiné à la mise en séparatif, à l'assainissement et à la rénovation des collecteurs de la route des Franchises, dont à déduire 355 400 francs correspondant à la participation des propriétaires des biens-fonds privés et 232 500 francs de remboursement de la TVA récupérable, portant le montant total des recettes à 587 900 francs, soit 3 560 200 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 148 100 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2061.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Séance du 14 octobre 2020

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et MM. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et Sébastien Alphonse, adjoint de direction à l'AGCM

M^{me} Perler énonce que la proposition PR-1392 prévoit d'offrir un aménagement de qualité à l'ensemble de l'axe de la route des Franchises en accompagnement du plan localisé de quartier (PLQ) Vieusseux, de modérer la vitesse des véhicules motorisés, de sécuriser les déplacements doux et d'améliorer les traversées piétonnes entre les quartiers d'habitation et le parc des Franchises. Ces travaux seront complétés par un assainissement et une rénovation des collecteurs de la route des Franchises.

M. Alphonse remarque que le quartier de Vieusseux-Franchises connaît un fort développement. Il compte de nombreuses habitations, deux écoles, un collège, un parc et un établissement médicosocial (EMS). A cela s'ajoute la desserte de plusieurs lignes de transports publics. Malgré cette évolution, la route des Franchises souffre d'une forte intensité du trafic, d'une vitesse élevée des véhicules, de l'absence d'aménagements cyclables et d'un manque de sécurité pour les piétonne-s. Pour remédier à cette situation, le projet prévoit la création d'un aménagement de qualité de type «avenue paysagère» comprenant de nouvelles plantations et des espaces d'attente et de détente. La vitesse des véhicules motorisés sera modérée et le bruit routier réduit grâce à la mise en place de traversées piétonnes et la création d'aménagements cyclables. Ces différents éléments permettront d'améliorer les conditions de vie des habitant-e-s du quartier. Le long de la route des Franchises, la chaussée sera rétrécie tout en garantissant la circulation des transports en commun. Les mobilités douces seront sécurisées grâce à un élargissement général des trottoirs et à la création d'une piste cyclable continue à la montée. Les arrêts de bus «Franchises» seront réaménagés de manière à offrir de bonnes conditions d'attente et de déplacement aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble des rues de des-

serte débouchant sur la route des Franchises sera construit en trottoirs traversants donnant la priorité aux piétons. La totalité de l'axe bénéficiera d'un revêtement phonoabsorbant et d'une réfection de l'éclairage public.

Le carrefour route des Franchises-avenue Edmond-Vaucher sera complètement réaménagé en giratoire, améliorant ainsi la sécurité de tous les usagers. La modification de ce carrefour permettra de redessiner le trottoir, la chaussée, le stationnement et le bord du parc sur un tronçon de l'avenue Edmond-Vaucher situé au sud, sur environ 50 mètres. Une nouvelle placette sera créée devant le mur de la parcelle de l'école des Franchises pour favoriser les rencontres et la halte. Des plantations de taille plus petite que celles existantes agrémenteront cet espace. Le carrefour des rues Edouard-Rod, Soret et Franchises sera intégré au périmètre de la zone 30. Les voiries des rues Edouard-Rod et Soret seront réunies en un seul accès sur la route des Franchises permettant de créer une petite placette. Un seuil de dallage en béton englobera la voirie, la circulation piétonne et la voie cyclable. Cet aménagement permettra de lier la placette aux deux passages piétons menant au parc des Franchises. Le bas de la route des Franchises sera restructuré entre les rues de Bourgogne et de Lyon: le trottoir côté est sera élargi en s'alignant sur la limite parcellaire du domaine public-privé. Enfin, neuf érables seront plantés en alignement pour remplacer ceux qui ont été abattus.

Concernant le réseau d'assainissement des eaux de l'avenue Edmond-Vaucher et de la route des Franchises, il est actuellement en régime d'eau mixte et s'écoule vers l'avenue de Châtelaine. Ce réseau sera reconstruit en régime séparatif, conformément au plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Le collecteur existant sera chemisé pour être utilisé en collecteur d'eaux usées et un nouveau collecteur d'eaux claires sera créé. Les raccords privés au droit de l'avenue Edmond-Vaucher et de la route des Franchises seront remplacés aux frais des propriétaires. Pour ce qui est du calendrier, une requête en autorisation de construire a été déposée courant 2018 auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Sous réserve du vote du Conseil municipal, la durée totale des travaux est estimée à vingt-quatre mois pour les travaux d'aménagement et les travaux de mise en séparatif, d'assainissement des eaux claires et des eaux usées. La date prévisionnelle de mise en exploitation est prévue au deuxième semestre 2022.

En ce qui concerne l'estimation des coûts, le montant total des travaux prévus dans la délibération I est estimé à 6 909 000 francs. En prenant en compte les honoraires et les frais secondaires, le coût total brut TTC de l'aménagement s'élève à 9 057 300 francs. De ce montant, il faut déduire une recette de 1 615 500 francs provenant du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) et un crédit d'études partiel de 420 000 francs (proposition PR-48). Le coût total net TTC de la délibération I se monte donc à 7 021 800 francs. Quant à la délibération II, le montant total des travaux est estimé à 3 170 000 francs (2 689 000 francs de

travaux de génie civil et 330 000 francs de travaux de génie civil à la charge des propriétaires). En prenant en compte les honoraires (350 000 francs) et les frais secondaires (93 000 francs), le coût total brut TTC de l'assainissement est de 4 148 100 francs. De cela, il faut déduire le remboursement des raccords privés (-355 400 francs), la TVA récupérable (-232 500 francs) et le montant total des recettes (-587 900 francs). Le coût total net TTC de la délibération II se monte donc à 3 560 200 francs.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le trafic sera stoppé le long de la route durant les travaux.

M. Alphonse lui répond par la négative. Pour des raisons techniques et économiques, les trolleybus seront maintenus. Pour les autres modes de transport, l'AGCM discutera de la suite à leur donner avec l'Office cantonal des transports (OCT). La durée du chantier variera en fonction des possibilités d'interventions.

Le même commissaire aimerait avoir des précisions sur le chantier qui est mené en haut de la route des Franchises.

M. Alphonse rapporte que l'AGCM a profité de la création d'une ligne électrique CFF pour assainir des collecteurs. Le dernier tronçon de l'avenue Edmond-Vaucher sera repris jusqu'au giratoire.

Toujours le même commissaire s'enquiert de l'accès à la Cité Vieusseux et à l'EMS des Franchises depuis la rue de Bourgogne.

M. Alphonse relève que les propriétaires qui se situent à droite de la rue ont signé l'autorisation de construire. Les cessions permettront d'aménager la rue pour faciliter l'accès au parking souterrain de Vieusseux. Pour le démarrage du chantier, l'AGCM a pris un peu de retard sur le PLQ.

Un autre commissaire s'enquiert du caractère urgent de l'assainissement des collecteurs.

M. Alphonse indique que la loi sur les eaux (LEaux-GE) impose la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la couronne de la ville. Dans le cas présent, le PLQ Vieusseux prévoit également la mise en séparatif des réseaux privés. Dès lors, l'AGCM a tout intérêt à assainir ses collecteurs.

M^{me} Perler ajoute que la séparation du réseau des eaux usées de celui des eaux de pluie répond à des enjeux environnementaux.

Ce commissaire demande encore s'il est possible de reporter des opérations de mise en séparatif. La présentation précédente a démontré que le département devait faire face à plusieurs priorités.

M. Betty note que le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) peut bloquer une autorisation de construire si la mise en séparatif n'est pas prévue dans le projet. Il faut prendre en compte le fait que certaines parties du réseau sont en très mauvais état.

Le même commissaire aimerait connaître l'état d'avancement de la mise en séparatif du réseau de la Ville.

M. Alphonse lui indique que l'AGCM se trouve à la moitié du processus. Il procède actuellement à la mise en séparatif du PLQ Mervelet. Après les travaux menés à la route des Franchises, il faudra s'attaquer à plusieurs secteurs en rive gauche.

Enfin, le commissaire demande pourquoi l'AGCM prévoit de planter des arbres de petite taille au carrefour route des Franchises-avenue Edmond-Vaucher.

M. Alphonse lui répond que cette configuration évitera de créer une concurrence avec les autres arbres qui se trouvent à proximité.

Une commissaire craint que la place de stationnement prévue à la sortie des rues Edouard-Rod et Soret n'engendre un mouvement de parage nocturne.

M. Alphonse remarque que la place de stationnement sera entourée d'arbres et de mobilier urbain. La présence d'un gravier stabilisé donne également le signal que le parage sauvage n'est pas autorisé.

Cette même commissaire rapporte que le secteur entre l'ECG Henry-Dunant et la Société coopérative d'habitation Genève est beaucoup fréquenté par les étudiants et les riverains. Elle aimerait donc savoir si l'AGCM prévoit des mesures pour sécuriser les traversées piétonnes.

M. Alphonse lui rétorque que le passage piéton est déjà régulé par un feu. La mise en place d'un îlot favorisera une traversée en deux temps. En outre, le rétrécissement du gabarit va contribuer à réduire les vitesses.

Cette commissaire croit savoir que le passage piéton situé à la sortie du parc d'horticulture a été modifié.

M. Alphonse lui répond par l'affirmative. L'axe de ce passage a été ajusté en fonction des lignes de désir. Il comprend également un îlot.

La commissaire demande enfin si l'ACGM prévoit des mesures pour limiter les dépassements de vitesse. De nuit, la limitation à 50 km/h est peu respectée.

M. Alphonse lui explique que la présence de la ligne de bus ne permet pas d'implanter des ralentisseurs. En outre, l'AGCM n'a pas eu de discussion avec l'OCT sur la vitesse recommandée. La mise en place d'une zone 30 km/h pourrait permettre de diminuer les largeurs de chaussée des véhicules motorisés.

Un autre commissaire demande si des réseaux de chaleur CAD existent le long de la route des Franchises et de l'avenue Edmond-Vaucher.

M. Alphonse le confirme. La route des Franchises dispose d'un réseau CAD depuis quelques années. Quant à l'avenue Edmond-Vaucher, un réseau CAD a été posé dans le cadre de l'opération menée par les CFF.

Ce même commissaire aimerait savoir pourquoi l'AGCM ne prévoit pas de planter des arbres aux endroits où les places de stationnement seront supprimées.

M. Alphonse lui indique que le PLQ Bourgogne est toujours en cours d'étude. Comme les autorisations de construire n'ont pas encore été accordées, l'AGCM a opté pour la création d'un trottoir. La question de la plantation d'arbres pourra être étudiée dans un second temps.

Le commissaire fait remarquer qu'il existe des revêtements perméables qui ne gênent pas les déplacements des personnes à mobilité réduite.

M. Alphonse précise que les placettes bénéficieront d'un revêtement perméable. Côté sud, l'AGCM ne prévoit pas de trottoir à la descente car le cheminement à l'arrière du parc est déjà satisfaisant. Côté nord, la pose d'un revêtement perméable reste possible.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur l'estimation des recettes provenant du FIE.

M. Alphonse note que le FIE se positionne postérieurement au vote de la délibération. L'AGCM est resté prudent dans son estimation.

Une commissaire s'enquiert de l'évolution des coûts des travaux.

M. Alphonse estime que les coûts ne devraient pas trop changer. Les indices restent faibles.

La présidente demande des précisions sur le revêtement de la placette.

M. Alphonse considère qu'il est possible de poser du gravier gazon. Ce revêtement présente l'avantage de ressembler à du gazon tout en apportant une stabilité au sol.

Discussion et votes sur les objets traités

Un commissaire rappelle qu'il est nécessaire d'assainir et de mettre en séparatif le réseau de la Ville. Ces travaux vont de pair avec la remise en état de la route des Franchises.

La présidente propose d'ajouter à la délibération I la recommandation suivante: «La placette est composée de gazon gravier.»

Un commissaire socialiste propose d'ajouter à la délibération la seconde recommandation suivante: «Favoriser au maximum l'utilisation de revêtements perméables sur les trottoirs.»

Une commissaire tient à ce que le sol perméable soit testé par des personnes à mobilité réduite.

Le commissaire socialiste modifie sa recommandation comme suit: «Favoriser au maximum l'utilisation de revêtements perméables sur les trottoirs pour autant que ces derniers aient été testés par les utilisateurs.»

Votes

La présidente passe au vote de la recommandation des Verts («la placette est composée de gazon gravier»).

La recommandation des Verts est approuvée à l'unanimité des membres présent-e-s.

La présidente passe au vote de la recommandation socialiste («favoriser au maximum l'utilisation de revêtements perméables sur les trottoirs pour autant que ces derniers aient été testés par les utilisateurs»).

La recommandation socialiste est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Proposition PR-1392

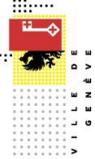
La proposition PR-1392, assortie de deux recommandations à la délibération I, est approuvée à l'unanimité des membres présent-e-s.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

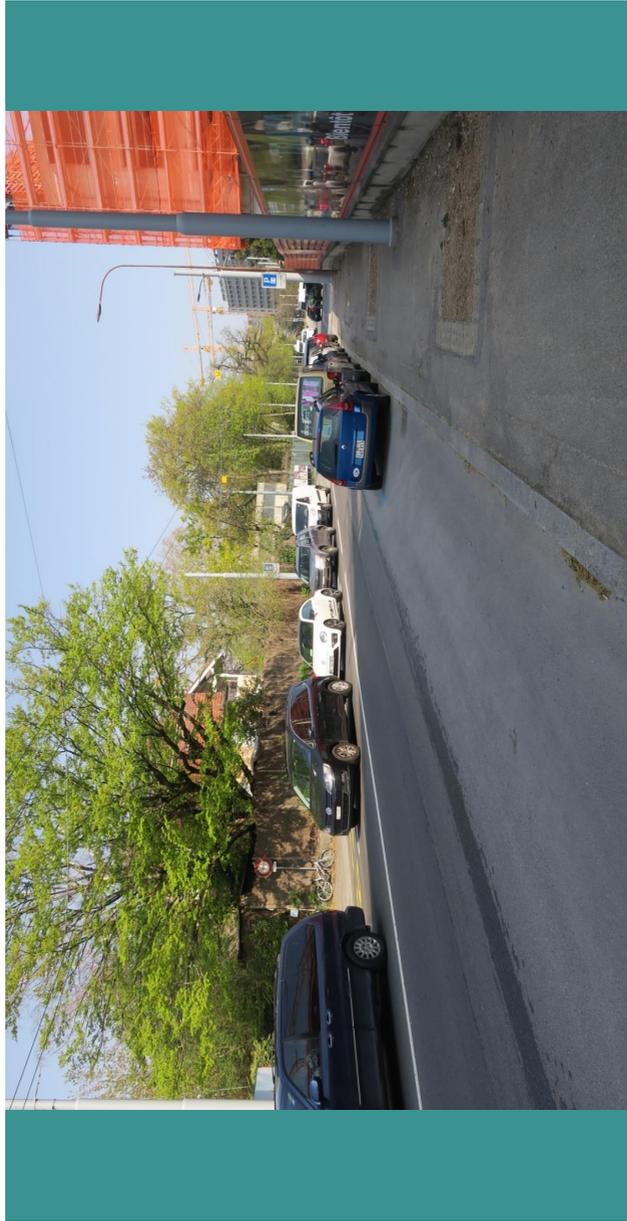
- l'utilisation de gazon gravier sur la placette,
- de favoriser au maximum l'utilisation de revêtements perméables sur les trottoirs pour autant que ces derniers aient été testés par les utilisateurs.

Annexe: présentation de l'AGCM



ROUTE DES FRANCHISES

PR N°1392 – AMÉNAGEMENT – MOBILITÉ – ASSAINISSEMENT



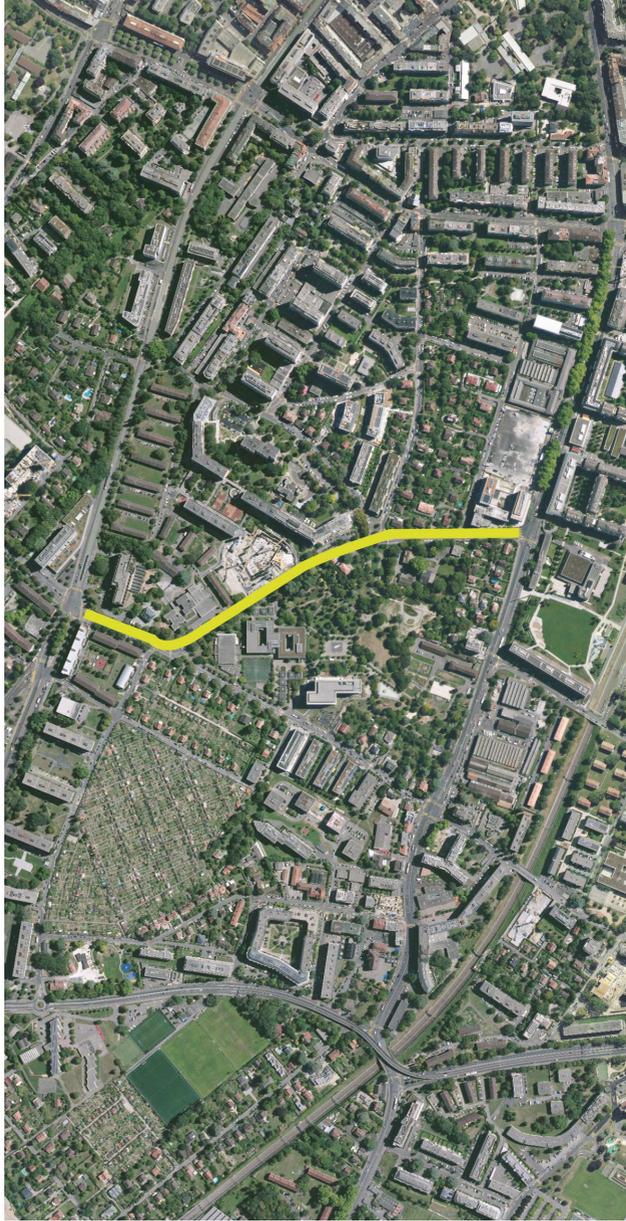
COMMISSION DES TRAVAUX
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GÉNIE CIVIL ET DE LA MOBILITÉ (AGCM)
14 OCTOBRE 2020

SOMMAIRE

1. Objectifs
2. Réaménagement des espaces publics
3. Assainissement
4. Calendrier
5. Estimation des coûts



Périmètre d'intervention



OBJECTIFS

Situation actuelle

- Quartier de Vieusseux-Franchises
 - Un quartier en développement
 - Présence de nombreuses habitations, deux écoles, un collège, un parc, un EMS
 - Desserte par plusieurs lignes de transports publics
- Route des Franchises
 - Forte intensité du trafic sur cet axe du réseau secondaire
 - Vitesse élevée des véhicules
 - Absence d'aménagements cyclables
 - Manque de sécurité pour les piéton-ne-s

OBJECTIFS

Projet d'aménagement

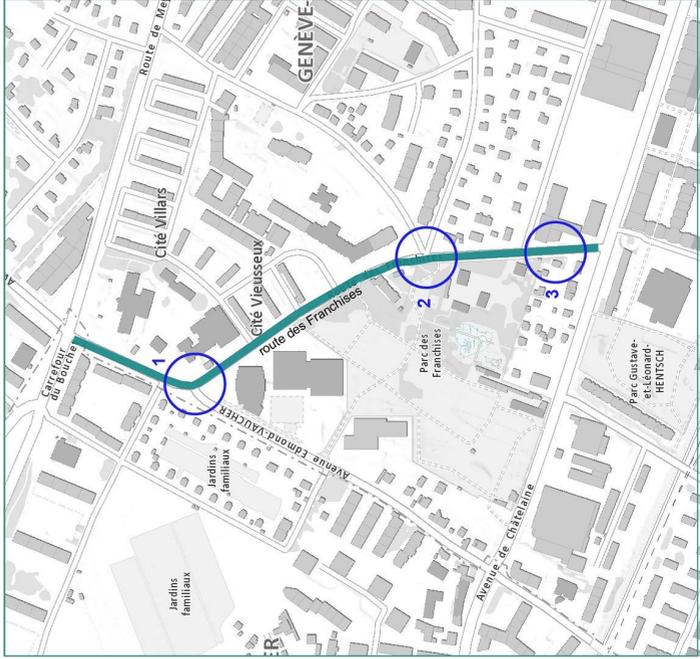
Un aménagement de qualité, de type «avenue paysagère» :

- Nouvelles plantations
- Création d'espaces d'attente et de détente
- Modération de la vitesse des véhicules
- Réduction du bruit routier
- Assurer de bonnes conditions de circulation aux transports publics
- Création d'aménagements cyclables
- Amélioration des traversées piétonnes

pour améliorer les conditions de vie des habitant-e-s du quartier.

RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Points forts du nouvel aménagement



Route des Franchises:

- Rétrécissement chaussée
- Élargissement trottoirs
- Création pistes cyclables
- Arrêts de bus confortables
- Trottoirs traversants
- Revêtement phonoabsorbant
- Réfection de l'éclairage public

1.

Création d'un giratoire
Nouvelle placette
Plantations

2.

Nouvelle placette
Regroupement des accès routiers

3.

Élargissement du trottoir
Nouvelles plantations

AMÉNAGEMENT

1. Carrefour Franchises-Edmond-Vaucher: plans



AMÉNAGEMENT

1. Carrefour Franchises-Edmond-Vaucher: situation actuelle

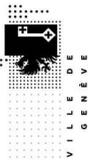


AMÉNAGEMENT

1. Carrefour Franchises-Edmond-Vaucher: futur



10.

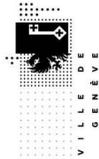


AMÉNAGEMENT

2. Placette Rod-Soret: plans



11.

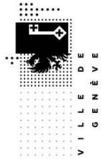


AMÉNAGEMENT

2. Placette Rod-Soret: situation actuelle



12.

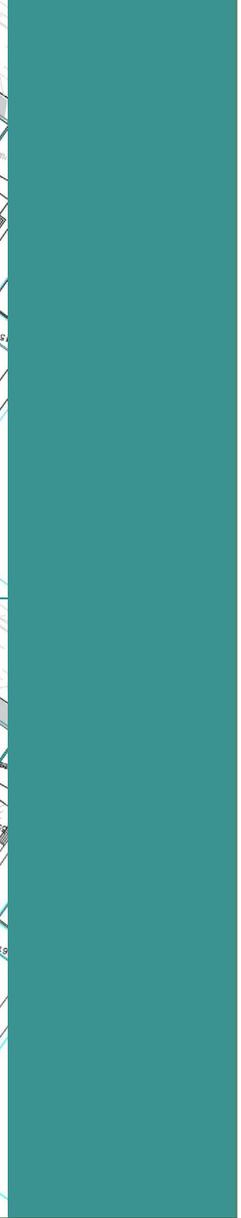


AMÉNAGEMENT

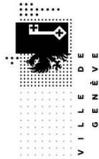
2. Placette Rod-Soret: futur



AMÉNAGEMENT 3. Tronçon Châtelaine-Bourgnone: plans



14.

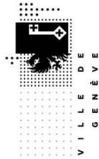


AMÉNAGEMENT

3. Tronçon Châtelaine-Bourgogne: situation actuelle



15.



AMÉNAGEMENT

3. Tronçon Châtelaine-Bourgogne: futur



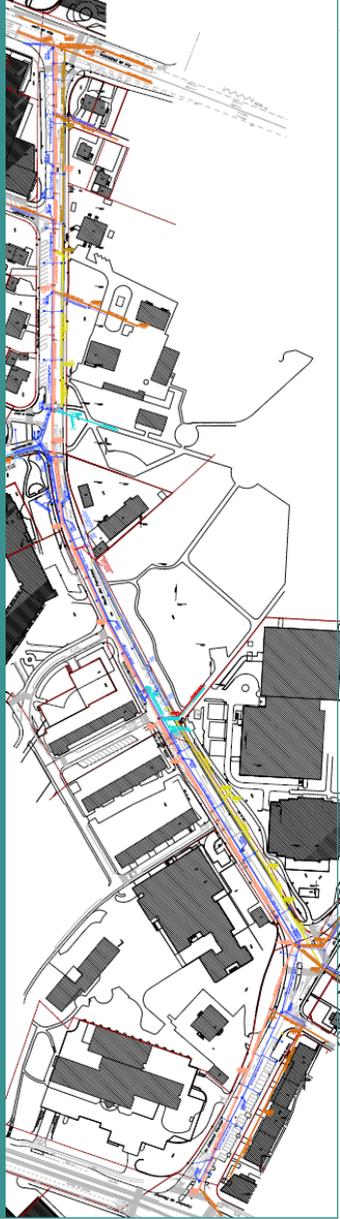
ASSAINISSEMENT

Mise en séparatif

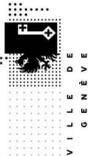
Route des Franchises: actuellement en système unitaire.

Image directrice assainissement (PGEE) > mise en système séparatif.

- Chemisage du collecteur existant pour l'utiliser comme collecteur d'eaux usées.
- Construction d'un nouveau collecteur d'eaux claires.
- Raccords privés remplacés aux frais des propriétaires.



17.



CALENDRIER

- Requête en autorisation de construire: déposée en 2018.
- Durée des travaux: 24 mois.
- Date prévisionnelle de mise en exploitation: 2^{ème} semestre 2022.

ESTIMATION DES COÛTS

Délibération 1 – Aménagement et modération de trafic

Travaux de génie civil	5'770'000
Plantations	370'000
Diverses installations et équipements	440'000
Total travaux	6'909'000
Honoraires	920'000
Frais secondaires	60'000
Coût total HT de l'aménagement	7'889'000
Coût total brut TTC de l'aménagement	9'057'300
Recettes à déduire : FIE	-1'615'500
Coût total net de l'aménagement	7'441'800
A déduire crédit d'étude partiel de la PR 48	-420'000
Coût total net de la délibération 1 – Total TTC	7'021'800

ESTIMATION DES COÛTS

Délibération II – Construction et rénovation de collecteurs

Travaux de génie civil	2'689'000
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires	330'000
Total travaux	3'170'000
Honoraires	350'000
Frais secondaires	93'000
Coût total HT de l'assainissement	3'613'000
Coût total brut TTC de l'assainissement	4'148'100
Recettes à déduire	-355'400
Remboursement des raccords privés	-232'500
TVA récupérable	-587'900
Montant total des recettes	
Coût total net de la délibération 2 – Total TTC	3'560'200

21.

PLQ
Vieuses-Villars-Franchises

